



Le quorum ayant été atteint, la séance a débuté à 19h



SATESE 37* - Modification des statuts

La commune de Lémeré étant adhérente à ce syndicat, toute modification des statuts doit lui être soumise. A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante son avis sur le retrait de la commune de Larçay à ce-dit syndicat, cette commune adhérant au SIAEPA** Azay-sur-Cher / Veretz, lui-même déjà membre du SATESE.

Après délibération, les élu.es acceptent, à l'unanimité, la modification des statuts du SATESE 37.

* Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

** Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement

Défense incendie 2024 - Fonds Vert

Le Préfet venant d'accorder une subvention de 20 % (en lieu et place des 60% attendus) sur le dossier de demande de subvention DETR présenté en décembre dernier. Cette décision préfectorale fait de basculer une partie des dossiers DETR sur le Fonds Vert et permet à la commune de bénéficier, une fois les deux subventions cumulées, d'une aide financière de 70%.

Après consultation des élu.es, ces derniers acceptent le plan de financement proposé par Mme le Maire et l'autorisent à déposer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Verts avec une participation de l'Etat de 50%. Cette opération laisserait à la commune un **reste à charge de 6 934.12 €** en lieu et place de 9 245.49 € initialement prévus.

ENEDIS - Redevance d'Occupation du Domaine Public

ENEDIS verse annuellement aux communes une RODP proportionnelle à ses équipements disséminés sur son territoire.

Cette année, cette dernière s'élève à **287 €**, somme validée, à l'unanimité, par les élu.es.

Remplacement du coffret électrique de l'église

Le coffret électrique intérieur de l'église étant trop petit, il est proposé son remplacement par l'installation d'un coffret de prises de courant à l'extérieur. Après délibération, les élu.es acceptent, à l'unanimité, le devis proposé par la SASU David Durand, pour un montant de **551.58 € TTC**.

Affichage légal - Installation électrique

Afin d'alimenter la vitrine d'affichage légal, des travaux de raccordements électrique et internet doivent être effectués. Après délibération, les élu.es acceptent, à l'unanimité, le devis proposé par la SASU David Durand, pour un montant de **395.40 € TTC**.

Feu d'artifice du 21 septembre

Pour clore la journée du patrimoine du 21 septembre prochain, il est proposé une animation pyrotechnique.

Après délibération, les élu.es se prononcent à l'unanimité, sur l'acceptation du devis des **Ets Pyrofêtes** pour un montant de **1 750 € TTC**.

Subvention Ecole élémentaire de Champigny sur Veude

Une demande de subvention a été émise par l'école de Champigny-sur-Veude pour la réalisation d'un projet «Ecole sur écran blanc». Les 32 élèves de l'école réalisent des courts métrages à la manière de Méliès (pour les cours moyens) et des clips vidéos des chansons qu'ils ont créés (pour les cours élémentaires). Ces réalisations seront présentées au public au cinéma de Richelieu fin mai, début juin. Sur le montant total du projet, l'école a déjà bénéficié d'une subvention de l'ADAGE* et sollicite les communes dont les enfants fréquentent l'établissement scolaire (6 élèves associés au projet pour Lémeré) afin de boucler son budget, pour un reste à charge de 301.98 €.

Après délibération, les élu.es décident, à l'unanimité, de l'octroi d'une **subvention de 60 €** pour les 6 élèves concernés.

*ADAGE - Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle

Délégation au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 2122-22 permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale Madame le Maire propose aux élu.es de lui déléguer la compétence d'admission en non-valeur des titres de recettes ou certaines catégories d'entre eux présentés par le comptable public, chacun d'entre eux correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € (seuil de 100 € fixé par décret n° 2023-523).

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures de prise en charge du comptable public.

Dans un souci de transparence, une information sera donnée aux élu.es à chaque présentation d'un tel titre.

Après délibération, les élu.es acceptent, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire.



Actu, Infos & News

Bienvenue à ...

Kelly Fromaget & Alexandre Pignoux (Le Coudray)

et

Naissance de ...

Grène Dionnet, le 24 mars (La Duboiserie)

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Fermeture du Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera **fermé du 06 au 10 mai** ainsi que **les 21 et 22 mai** ; les messageries téléphone et courriel seront toutefois consultées quotidiennement.

Elections européennes du 9 juin

Les élections européennes se dérouleront le **dimanche 9 juin 2024** de 08h à 18h.

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1944>

Si vous ne l'êtes pas, vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire en mairie ou 1er mai directement en ligne avec ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Plus d'infos sur :

<https://www.info.gouv.fr/les-priorites/europeennes2024>



Permanences des élu.es

08h00 – 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 – 18h00
Adeline Gasnier Noé Brisseau Melissa Lesueur	Martine Neveu-Fillault Vesna Bouvier Pazarkic Jean-Marie Lafaïre	Jean-Mickaël Danieau Sylviane Terrien Renaud Auclin	Sylvain Rocher François Ochab Jean-Marc Champigny

Madame le Maire, présidente du bureau de vote, sera présente toute la journée.

Fauchage des routes départementales

Après interrogation des services du Département sur le fauchage des abords des routes départementales, ce dernier nous a répondu que la campagne de tonte démarrera le 15 avril pour une durée de 5 semaines ; 24 engins seront mobilisés pour faucher près de 3 650 km de routes départementales. Au total 48 agents seront sur le terrain. Cette première intervention consistera à ne dégager que les 1.50m d'accotements et la visibilité des carrefours et des virages dangereux. Le reste de l'année, le Département est soumis aux OLD (obligations légales de débroussaillage).

La pratique de la fauche raisonnée est appliquée : les surfaces à entretenir constituent des espaces naturels aux fonctions multiples (corridors et réservoirs biologiques, rétention et filtration des eaux de ruissellement, réservoir d'auxiliaires de cultures et brise-vent, lutte contre l'érosion des sols...) dont l'importance ne doit pas être négligée.

Aussi, si la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons...) reste une priorité absolue, les pratiques d'entretien de ces espaces s'attachent désormais à minimiser l'impact écologique sur les milieux tout en réduisant les coûts pour la collectivité qui en a la charge.

Plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement, la fauchage raisonné tient compte des spécificités de chaque espace pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions.

Pour ce qui concerne les abords des routes et chemins, cela se traduit par une planification des fréquences et périodes de passage et une modification des hauteurs et des largeurs de fauchage selon que l'on se trouve sur l'accotement ou sur le talus.



A savoir :

Hors agglomération, ce sont obligatoirement les services départementaux qui doivent intervenir. **En aucun cas les agents municipaux n'interviendront pour tondre**, ne serait-ce que les carrefours des voies communales avec la route départementale car s'ils le faisaient ils ne seraient pas couverts d'un point de vue assurance. Les personnels départementaux ont l'habitude de travailler sur ces sites et mettent en place tout un dispositif pour se protéger en alertant les automobilistes qui roulent vite sur ces axes en particulier.

Pour conclure, le signalement, en mairie, de la dangerosité d'un carrefour envahi par les herbes n'engagera pas les services communaux mais l'information sera remontée au Département qui reste seul décisionnaire dans ce domaine.



Déjections canines

La propreté urbaine est un aspect important du bien-être de nos communautés. Elle contribue à créer un environnement sain, agréable et sécuritaire pour tous les résidents, qu'ils soient à deux ou à quatre pattes. Cependant, le problème des (trop) nombreuses déjections canines non ramassées persiste dans notre commune.

De nombreuses plaintes remontent sur le bureau de Mme le Maire relatives à ces petits cadeaux laissés çà et là.

Un arrêté municipal va être pris **instituant une amende de 135 €** (article R 632-1 du code pénal et l'article R 541-76 du code de l'environnement) qui verbalisera tout propriétaire canin à chaque dépôt sauvage de son animal, non ramassé.

Pour éviter ces désagréments et préserver leur porte-monnaie, la mairie fait appel au sens du civisme des propriétaires pour respecter l'espace public et vivre ensemble dans un village propre, à la hauteur des attentes de chacun.

Avoir un animal implique des devoirs... et ramasser ses déjections en est un !

RECHERCHONS LE MAÎTRE DE
RAOUL LA VADROUILLE

SÉRIAL CROTTEUR À LÉMERÉ
NON RAMASSAGE DE DÉJECTIONS CANINES = AMENDE DE 135 €

LA COMMUNE EST NOTRE ESPACE PUBLIC. ENSEMBLE METTONS FIN AUX INCIVILITÉS

LA COMMUNE VOUS APPARTIENT !



Déclaration d'impôts - Permanences

Depuis le jeudi 11 avril, la déclaration d'impôts 2024 sur les revenus engrangés par chaque contribuable en 2023 est officiellement ouverte.

Pour vous aider à compléter vos déclarations, le Service des

Impôts aux Particuliers (SIP) de Chinon tiendra des permanences :

- à l'espace France Services de **Panzoult (locaux CC TVV)** le **mardi 14 mai de 09h à 12h30**. Prendre RV au 02 47 97 63 58
- à l'espace France Services de **Richelieu (place Louis XIII)** le **mardi 14 mai de 14h à 17h**. Prendre RV au 02 47 58 20 70

Dates limites :

Déclarations en ligne : avant **jeudi 30 mai minuit** (départements 20 à 54)

Déclarations papier : dépôt. avant **mardi 21 mai minuit**. dans votre centre des impôts.

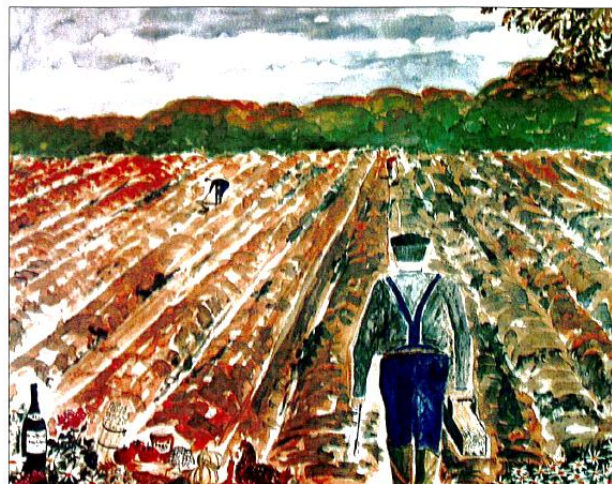
Marché aux asperges

Braslou

12 mai

MARCHÉ DE L'ASPERGE

et des PRODUITS LOCAUX



BRASLOU

le 12 mai 2024 - de 8 h30 à 13h30

Restauration sur place: Restaurant Le Milcent «Chez Bruno» - Réservation: 02 47 95 65 01



Impression: 02 47 95 65 01 - 02 47 95 65 01

Rappel Initiation aux Gestes qui sauvent

Il reste 6 places pour le 25 mai.

Pensez à vous inscrire !

INITIEZ-VOUS GRATUITEMENT AUX GESTES QUI SAUVENT

DERNIER RAPPEL

⚠️ places limitées

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

➡️ AU 02 47 95 70 36

Dernière session : SAMEDI 25 mai
09h - 11h - petite salle



Les RV 2024

Voici le calendrier des manifestations connues à ce jour

Mai

- Sa 8 (11h)..... Dépôt de gerbe - cimetière communal *
- Sa 25 (9h)..... Formation aux Gestes Qui Sauvent (petite salle) *

Juin

- Sa 1^{er} & Di 2..... Fête de la Rose *
- Di 2 (11h-18h30)..... DON QUI ? Les Grooms - Pussigny (bourg) *
- Je 13 (18h)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Sa 22 (18h)..... Fête de l'école musicale intercommunale - Ste Maure de Touraine *
- Sa 29..... Déjeuner champêtre (Comité des Fêtes) *

Juillet

- Ve 5 & Sa 6..... Festi Val de Vienne *
- Je 25 (18h-22h15)..... Apérivau *

Août

- Je 1^{er} (18h-22h15)..... Apérivau *
- Sa 10 & Di 11..... Joutes Equestres *
- Je 15 (18h-22h15)..... Apérivau *
- Me 28 (21h30)..... Festival du court métrage - Pouzay (bords de Vienne) *
- Je 29 (21h30)..... Festival du court métrage - Bray sous Faye (jardin salle des fêtes) *
- Ve 30 (21h30)..... Festival du court métrage - Panzout (Cave Sibylle) *

Septembre

- Di 1^{er}..... Vide-greniers (Comité des Fêtes) *
- Me 18 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - Sainte Maure de Touraine *
- Je 19 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - L'île Bouchard *
- Ve 20 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - Nouâtre *
- Sa 21 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - Richelieu *
- Sa 21..... Journée du Patrimoine/Animations/Feu d'artifice (Commune) *
- Sa 21 & Di 22..... Journées du Patrimoine **

Octobre

- Ve 4 (20h30)..... OH DAME ! Cie Grand Ménage -Antogny-le-Tillac *
- Je 10 (18h00)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Sa 19 (12h30)..... Banquet des Seniors (Commune) *
- Sa 12 & Di 13..... Féeries d'Automne *
- Sa 26 (19h-22h30)..... La Nuit des Châteaux *
- Di 27..... Octobre Rose * en partenariat avec Richelieu & Chaveignes
- Me 30 & Je 31..... Halloween *

Novembre

- Inauguration du nouveau Monument aux Morts - date à définir *
- Ve 1^{er} & Sa 2..... Halloween *
- Sa 9 (20h30)..... Molière en 2 clics -Théâtre de la Manse - Panzout (Le Cube) *
- Di 10 (16h)..... Molière en 2 clics - Théâtre de la Manse - Panzout (Le Cube) *
- Lu 11..... Commémoration de l'Armistice *

Décembre

- Je 12 (18h30)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Di 15 (17h)..... Arbre de Noël (Commune) *

*Convention culturelle de la CC-TVV : <https://www.cc-tvv.fr/saison-culturelle-2023/>

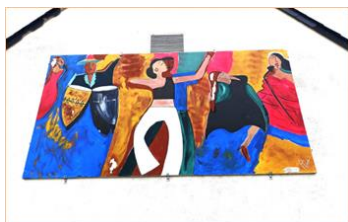
*Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau : www.chateauzurivau.com

*Ces manifestations sont organisées par la commune de Léméré : www.lemere.fr



Exposition

Une œuvre festive et colorée est visible depuis quelques jours sur le pignon nord de la salle des fêtes.



Dépôt de gerbe à 11h dans le cimetière communal suivi d'un vin d'honneur



Pas de permanence de Mme le Maire en mai

Pour tout rendez-vous, s'adresser à la mairie



Mairie de Léméré - 1 rte de Sazilly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : www.lemere.fr



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h00-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h00-12h00	



Exposition permanente : Effervescences au Château du Rivau du 1^{er} avril au 11 novembre 2024



Tous les 5 ans, les citoyens des 27 pays de l'Union européenne (UE) élisent leurs députés.

